

MAIRIE DE CANARI
20217 CANARI
Tél : 04.95.37.80.17
Fax : 04.95.37.86.08
Mail : mairiecanari@wanadoo.fr

**ARRETÉ n°2025-03 PORTANT REGLEMENTATION DE LA
CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
LE 12 AVRIL 2025 ENTRE 8H30 ET 18H30 DANS LE CADRE DE LA
55^{ème} RONDE DE LA GIRAGLIA**

- Le Maire de la Commune de CANARI

- VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Route,
- VU l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière, (Livre I –Première à Neuvième partie), du 26 juillet 1974 modifiée,
- Considérant que l'intérêt de la sécurité l'exige et qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement le samedi 12 avril 2025 entre 08h30 et 18h30 dans le cadre de l'organisation de la 55^{ème} Ronde de la Giraglia,

ARRETE

ARTICLE 1 : A l'occasion du passage de la 55^{ème} Ronde de la Giraglia le samedi 12 avril 2025, la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits de 08h30 à 18h30 dans la traversée de Canari par RD33 et RD 33 Bis à tous les véhicules, à l'exception des véhicules d'urgence et de secours et des véhicules munis de la plaque officielle de la Giraglia.

ARTICLE 2 : La signalisation appropriée sera conforme aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre I première à Neuvième partie).

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

ARTICLE 5 : Le Maire de la Commune de Canari et la Brigade de la Gendarmerie de Luri, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Canari le 07 février 2025.

Le Maire
Simon GASSMANN

